

établies, mais habitent des maisons éloignées des écoles et dans des endroits où des conditions sociales et économiques au-dessous de la moyenne empêchent aussi la fréquentation régulière des externats.

Pendant la dernière décennie, on a fait un effort sérieux pour intégrer les Indiens dans les écoles provinciales et privées destinées aux non-Indiens, politique que préconise fortement la Direction des affaires indiennes. Pendant l'année scolaire 1958-1959, 21 p. 100 de la population scolaire indienne fréquentaient les écoles non indiennes, au regard de seulement 6 p. 100, dix années plus tôt. Cette politique a été bien accueillie par la majorité des Indiens et des non-Indiens, bien que certains groupes aient critiqué, non pas le programme d'intégration proprement dit, mais le temps alloué par la Direction pour cette intégration. Ils prétendent que plusieurs Indiens ne sont pas prêts à bénéficier de ce programme d'intégration et proposent qu'il soit appliqué plus graduellement.

Le programme d'intégration scolaire est réalisé de deux façons. Lorsqu'il est possible aux enfants indiens de fréquenter les écoles non indiennes de la localité, la Direction des affaires indiennes, avec l'approbation des parents, demande à la Commission scolaire d'accepter les enfants indiens et paye les frais de scolarité. Si l'espace disponible est insuffisant ou s'il s'agit d'un grand nombre d'élèves indiens, la Direction conclut un accord visant l'installation d'une école mixte et paye sa part des frais des salles de classe additionnelles. Dans la Colombie-Britannique, un Indien sur trois fréquente une école non indienne; en Nouvelle-Écosse, la proportion est d'un sur quatre; au Québec et dans l'Ontario, elle est d'un sur quatre et demi. C'est dans les provinces des Prairies que le processus de l'intégration scolaire a été le plus lent.

Quelle que soit l'école qu'ils fréquentent, les élèves indiens doivent faire face à plus de problèmes que la plupart des Canadiens. Comme plusieurs ne parlent pas l'anglais couramment lorsqu'ils entrent à l'école, ils prennent ordinairement plus de temps à faire leur première année. D'après les normes canadiennes, ils sont, en général, plus âgés que les élèves non indiens lorsqu'ils terminent la huitième année, non pas parce qu'ils sont moins intelligents ou souffrent d'incapacité naturelle, mais à cause des difficultés d'ordre linguistique et culturel. Leurs habitudes de communication, leur manière de raisonner, leur attitude en présence de la concurrence, leur niveau de vie et d'instruction dans une économie rurale et particulière aux réserves sont au fond bien différents de ceux des autres enfants canadiens. Malgré tout, un nombre croissant d'élèves indiens fréquentent les *high schools*—plus de 2,200 pendant l'année scolaire 1958-1959, en comparaison de 600 seulement dix années plus tôt. Les inscriptions aux écoles de formation professionnelle ont passé, au cours de la même période, de 41 à 412 et, dans les universités, de 9 à 40.

27.—Inscriptions des élèves indiens réparties selon le cours et le genre d'écoles, année scolaire 1958-1959

Classement des élèves	Années				Cours de formation technique	Cours de formation professionnelle	Total
	Jardin d'enfants	1 ^{re} à 6 ^e	7 ^e à 8 ^e	9 ^e à 13 ^e			
Externats.....	1,626	14,781	1,619	50	—	—	18,076 ¹
Pensionnaires d'externats qui suivent les classes des externats.....	530	7,518	1,044	599	—	—	9,691
Externes qui suivent les classes des pensionnats.....	120	1,161	125	12	—	—	1,418
Écoles saisonnières.....	183	710	—	—	—	—	893
Écoles d'hôpitaux.....	57	472	35	8	—	—	572
Écoles provinciales, privées ou territoriales.....	—	5,188	1,054	1,475	349	120	8,186 ²
Total.....	2,516	29,830	3,877	2,144	349	120	38,836³

¹ Comprend 283 pensionnaires d'externats fréquentant les externats indiens. ² Comprend 737 pensionnaires d'externats fréquentant les écoles provinciales ou privées. ³ Ne comprend pas 1,168 non-Indiens fréquentant les externats indiens.